Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20170908-0000018092-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 12/09/2017

Réception par le Préfet : 12/09/2017

Publication: 15/09/2017

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2017-8-1-1 **Séance du** vendredi 8 septembre 2017

GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT APEI HIRSINGUE FINANCEMENT DE LA DERNIERE TRANCHE DU PROJET PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES:

MM. HABIG, SCHELLENBERGER

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article 2298 et suivants du Code Civil relatifs à l'obligation du débiteur avant implication de la caution envers le créancier,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental CD-2017-2-1-2 du 17 mars 2017 relative au projet de Budget primitif 2017, la délibération du Conseil départemental CD-2017-3-1-6 du 23 juin 2017 relative à la Décision modificative n°1,
- VU la demande formulée par l'APEI HISINGUE relative à l'emprunt d'un montant de 350 000 € souscrit en vue du financement de la réhabilitation du site de l'Association, à Hirsingue que cet organisme a renégocié auprès du Crédit Mutuel des Deux Vallées,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder la garantie à 100 % à l'APEI HISINGUE pour l'emprunt souscrit pour le financement de la dernière tranche de la réhabilitation du site de l'Association et renégocié auprès du Crédit Mutuel des Deux Vallées.

Les nouvelles caractéristiques de prêt du Crédit Mutuel des Deux Vallées de Hirsingue à garantir sont les suivantes :

Type:

Prêt professionnel

Montant:

350 000 €

Capital restant dû au 01/08/2017:

257 902,65 €

Durée:

211 mois

Durée restante au 01/08/2017:

168 mois

Périodicité:

Taux d'intérêt à compter du 01/08/2017:

mensuelle

Fixe à 1,40 %

Echéances:

Constantes

- & S'engage au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes contractuellement à la date d'exigibilité, à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification du Crédit Mutuel par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges d'emprunt.
- Précise l'obligation d'une inscription d'une prénotation hypothécaire de premier rang de droit local au profit de la collectivité.

Autorise la Présidente du Conseil départemental à intervenir au contrat de prêt passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, approbations de réaménagement, de renégociations, de transfert d'emprunt.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité